



Procès-verbal de la réunion du jeudi 7 juillet 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Doudeauville, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 27 juin 2022 et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 80. Délégués présents : 60 Pouvoirs : 10

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. R. Décarnelle. Mouquet C. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Olivier D. M. Beuvin. A.M Obé. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Decoudre J.P. Dupuis. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Delwarde J.C Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frère P. But D. Lemoine K. Dion P. Hautemayou M. O. Duflos J.Y. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés :

M. Coaillet. Et P Mariette.

Excuses et pouvoirs :

- E. Broux excusé, pouvoir à K. Buquet
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Bondé
- J. Godin excusée, pouvoir à F. Larchevêque
- N. Barthélémy excusée, pouvoir à F. Legendre
- J. M Gaillon excusé, pouvoir à E. Picard
- I. Duval excusée, pouvoir à O. Dion
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : M. F Devillerval.

Le compte rendu de la dernière réunion, est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Picard remercie M. Beuvin pour son accueil dans la salle communale de Doudeauville.

Présentation du programme Leader et de l'avancement du SCOT par le P.E.TR

M. Picard laisse la parole à M. Laplanche et Mme Grindel du P.E.T.R, qui présentent le programme Leader. Cette présentation est transmise par mail à chacun des délégués.

M. Grisel demande si les délais de paiement des subventions sont toujours aussi longs que par le passé. Mme Grindel répond que le délai de paiement est toujours long, dû essentiellement aux délais d'instruction, et cela dépend également de la complexité du dossier. La collectivité doit avoir une avance de trésorerie pour faire face aux délais.

Mme Grindel fait une présentation sur l'avancement du S.C.O.T (schéma de cohérence territorial), qui est adressée par mail aux élus.

Signature de la convention pour l'action d'aide à l'emploi avec la Région

Il est proposé de conventionner avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie afin que des actions d'information sur les métiers et les formations, la coordination des acteurs de l'information et de l'orientation et la mobilisation des partenaires économiques et entreprises autour de la connaissance des métiers soient mises en place sur notre territoire. Cette convention, sans contrepartie financière, engage les deux parties, à participer aux réunions du RésO'Pro, désigner un ou des référents de l'EPCI, promouvoir le dispositif « la fabrique des compétences », sa plateforme numérique « destinatin métier », mettre à disposition selon les événements tous moyens nécessaires, apporter un appui logistique et humain, assurer la diffusion, la communication et la valorisation des événements.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communautaire

La commission d'appel d'offres a eu lieu le 29 juin dernier, pour analyser les plis reçus pour les travaux, suite à la consultation qui a été lancée le 3 mai 2022.

La décomposition par lots est la suivante :

- Lot 01 – Désamiantage
- Lot 02 – Déconstruction sélective - Installation de chantier - Gros œuvre - VRD - Maçonnerie intérieur - Carrelage faïence
- Lot 03 – Toiture - Charpente - Couverture - Murs ossature bois
- Lot 04 – Menuiseries intérieures - Agencement
- Lot 05 – Plâtrerie - Faux plafonds
- Lot 06 – Peintures - Sols souples
- Lot 07 – Electricité
- Lot 08 – Fluides

L'annonce a été déposée en ligne le 5 mai. 11 plis ont été reçus. L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre. La phase de négociation a été enclenchée en juin.

Suite à l'analyse des offres, il s'avère que :

- Pour le lot 3 : l'entreprise « Les Aïrelles » a fait savoir qu'elle ne maîtrisait pas la technique du réemploi et des aménagements extérieurs demandés dans le C.C.T.P (cahier des clauses techniques et particulières). L'entreprise JDH construction a donc été sollicitée pour chiffrer ce poste. Il est donc décidé de retirer ce poste du lot 3 pour le confier au lot 2.
- Pour le lot 4 : aucune offre n'a été remise. Il a été décidé de solliciter l'entreprise JDH construction. Ce lot a donc été redistribué sur les lots 2 et 6.
- Pour le lot 6 : le C.C.T.P prévoyait un sol caoutchouc. L'entreprise propose un sol de type Taralay, qui présente les mêmes performances et permet de réaliser une moins-value de 19 600€.
- Pour le lot 8 : pas d'offre. Ce lot va être dissocié en 2 ou 3 parties pour permettre à des entreprises moyennes d'y répondre : chauffage, ventilation et climatisation.

Afin de bloquer les prix et les entreprises, il est proposé d'attribuer partiellement les lots de cette opération et de représenter une délibération complémentaire ultérieurement.

M. Picard ajoute que certaines entreprises ont fait savoir qu'elles ne pouvaient répondre à cause de l'incertitude du contexte économique actuel, car il n'est plus possible aujourd'hui et tenable pour les entreprises, de maintenir des prix et d'assurer des délais à cause de la fluctuation du marché, et de l'évolution des coûts des matières premières.

M. Picard rappelle que le budget prévisionnel H.T d'un million d'euros sera dépassé de 14% environ.

Mme Buquet demande sur quel site a été publié l'appel d'offres.

M. Picard répond que le marché a été déposé sur la plate-forme de l'ADM 76 et Paris Normandie.

Mme Dieutre demande, vu l'augmentation du coût de 14%, s'il ne serait pas judicieux de phaser les travaux.

M. Picard répond qu'il n'y a aucun avantage financier à phaser les travaux, si les prix continuent à augmenter ainsi.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous pour les travaux du bâtiment communautaire, situé Z.A de la Garenne à Gournay-en-Bray :

N° LOT	Désignation du LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1	Désamiantage	G3D	9 537,00 €	1 907,40 €	11 444,40 €
2	DECONSTRUCTION SELECTIVE - INSTALLATION DE CHANTIER - GROS OEUVRE - VRD - MACONNERIE INTERIEUR - CARRELAGE FAIENCE	JDH CONSTRUCTION	187 580,00 €	37 516,00 €	225 096,00 €
3	TOITURE - CHARPENTE - COUVERTURE - MURS OSSATURE BOIS	LES AIRELLES	184 539,50 €	36 907,90 €	221 447,40 €
4	MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT	Infructueux			
5	PLATRERIE - FAUX PLAFOND	JDH CONSTRUCTION	209 510,00 €	41 902,00 €	251 412,00 €
6	PEINTURES - SOLS SOUPLES	JDH CONSTRUCTION	200 520,00 €	40 104,00 €	240 624,00 €
7	ELECTRICITE	OISSELEC	144 000,00 €	28 800,00 €	172 800,00 €
8	FLUIDES : Chauffage / Ventilation / Clim	Infructueux			
TOTAL HT			935 686,50 €	187 137,30 €	1 122 823,80 €

Signature du contrat de location du véhicule du portage des repas

Une consultation a été lancée pour remplacer le véhicule frigorifique du portage des repas qui est effectué chaque jour sur le secteur de Forges les Eaux. 12 propositions ont été reçues :

- 6 propositions pour de l'achat neuf
- 4 propositions pour de l'achat d'occasion

- 2 propositions pour de la location.

Après étude des différentes propositions, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « le petit forestier » pour un montant de 846€/mois pendant 60 mois. L'assurance, les pneumatiques, l'entretien et la réparation, sont compris dans l'offre.

M. Lemerancier demande s'il y a une limitation de Kilométrage mensuel parcouru sur ce contrat.

M. Picard répond que la limite est fixée à 2 500Km/mois.

M. Legay demande si le prix tient compte de la TVA.

M. Picard répond qu'il n'y a pas de FC TVA sur la location de véhicule.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Demande de subvention Mob Actions.

L'UDAF 76, située à Mont St Aignan a adressé une demande de subvention de 8000€ à la CC4R pour financer des actions d'accompagnement de développement à la mobilité sur le territoire liées à la coordination du dispositif Mob Actions. Les élus lors de la dernière réunion de bureau ont proposé d'attribuer la même somme que l'an passé soit 6 500€.

Mme Buquet demande quel est le rôle de Mob ACTIONS.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une structure qui a vocation à référencer l'ensemble des solutions de mobilité sur le territoire et de mettre à disposition des plates-forme pour les besoins des usagers. L'UDAF a répondu à un appel à projet de l'état il y a 4 ans pour implanter cette cellule dans le Pays de Bray.

M. Picard ajoute que cette antenne fournit également des missions d'ingénierie, il a réalisé celle du pedibus sur Gournay.

Mme Lesueur demande si la mission d'ingénierie est comprise dans la subvention.

M. Picard répond que c'est une mission complémentaire qui est facturée à la collectivité.

M. Mouquet demande si la CC4R a le retour des actions effectuées et comment faire connaître Mob Actions sur le territoire.

M. Picard répond qu'ils sont très présents sur les réseaux sociaux.

M. Décarnelle regrette qu'il n'y ait pas plus de communication de leur part.

M. Picard le regrette également et va leur faire part de cette demande.

M. Cosquer pense également que ce dispositif manque de communication.

M. Picard répond que des supports de communication et le compte rendu d'activités vont être demandés à Mob Actions.

Mme Buquet demande s'il est possible d'avoir un encart sur le site internet de la CC4R avec toutes les attributions de subventions versées depuis le début de l'année.

M. Picard répond que chaque demande a été présentée en conseil communautaire et que les délibérations sont déjà en ligne. Une communication globale sur les attributions pourra cependant être réalisée.

Le conseil communautaire délibère à la majorité moins 3 abstentions de R. Décarnelle, J.L. Cosquer et S. Dieutre.

Modification de la délibération pour la vente de terrain sur la Z.A de la Garenne à Gournay en Bray.

Une délibération a été prise en 2019, pour autoriser la ville de Gournay en Bray à vendre des terrains sur la Z.A de la Garenne à Gournay en Bray. A ce jour, un compromis a été signé mais la vente définitive sera actée mi-juillet. Une nouvelle division de parcelles a été faite résultant à de nouveaux numéros de parcelles. De plus, l'acquéreur n'est plus M. et Mme Fiquet, mais FINAMUR et crédit mutuel Estate Lease, opérateur de crédit-bail au profit de la société FIQUET IMMO. Ces parcelles permettront d'accueillir un garage poids lourds. La

superficie totale est de 34 991m². Le prix du m² reste identique à 2019, soit 5,50€/m². Les trois nouveaux numéros de parcelles sont : AR 246, AR 244 et AR 251.

Mme Lesueur demande qui perçoit la recette.

M. Picard répond que conformément à la convention signée, c'est la commune de Gournay qui perçoit la recette.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Mise en place de deux nouveaux contrats Eco-Mobilier

Il est proposé de délibérer pour la mise en place de 2 nouveaux contrats Eco-mobilier :

1/ Pour le matériel de bricolage et jardinage afin de répondre aux objectifs de collecte, de réemploi et réutilisation et de recyclage, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes la mise en œuvre d'un enlèvement et la mise en place de soutiens financiers pour la collecte des déchets d'article de bricolage et de jardin qui demeurent collectés et traités par la collectivité :

Mise en place d'une nouvelle filière responsabilité étendue du producteur (REP) suite à la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) promulguée le 10 février 2020.

Nouveau contrat territorial à part de la filière DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement pour la période de 2022-2027

Mise en route opérationnelle en Octobre 2022

Gisement estimé en France 100 000 tonnes /an

La filière ABJ concerne les :

- Matériels de bricolage : Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin. A l'exception des éléments électriques ou électroniques toujours repris par Ecosystème.

Possibilité de signer les contrats dès Juillet 2022

Choix du schéma de collecte :

Choix 1 : Collecte en 2 bennes pour 2 flux différents

Choix 2 : collecte avec une benne unique et mise en place de Palbox pour les petits objets

Accompagnement d'Eco-Mobilier dans les opérations de communication de proximité nécessaires à la mise en œuvre de la collecte. Préparation des signalétiques et formation des agents courant été 2022

Soutiens Financiers Zone réemploi

- o Si présence d'une zone réemploi sur les déchetteries : forfait annuel de 200 € mutualisé entre les filières Jouets et ABJ par site équipé quel que soit le tonnage (100 € par agrément, ou 200 € si un seul agrément)

Soutiens Financiers pour l'Enlèvement par Eco-Mobilier

- o Pour les flux gérés par le soutien financier variable : collecte mutualisée dans la benne mobilier, application du barème DEA, soit 20 € par tonne en moyenne.
Une benne représente environ 2,6 T de DEA. Enlèvement de 246 bennes sur les 3 déchetteries en 2021.

2/ Pour les jouets, Eco-Mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes la mise en œuvre d'un enlèvement et la mise en place de soutiens financiers pour la collecte des déchets de jouets qui demeurent collectés et traités par la collectivité.

Mise en place d'une nouvelle filière responsabilité étendue du producteur (REP) suite à la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) promulguée le 10 février 2020.

Nouveau contrat territorial à part de la filière DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement pour la période de 2022-2027

Mise en route opérationnelle en Octobre 2022

Gisement estimé en France 40 000 tonnes/an

La filière Jouets concerne les jeux et jouets divers à l'exception des éléments électriques ou électroniques toujours repris par Eco-System.

Possibilité de signer les contrats dès Juillet 2022

Choix du schéma de collecte :

- Schéma 1 : Collecte en 2 bennes pour 2 flux différents
- Schéma 2 : Collecte avec une benne unique et mise en place de Palbox pour les petits objets

Accompagnement d'Eco-Mobilier dans les opérations de communication de proximité nécessaires à la mise en œuvre de la collecte

Préparation des signalétiques et formation des agents courant été 2022

Un nouveau contrat pour la filière jouets mais une répartition des soutiens financiers sur les différentes filières :

Soutiens Financiers zone réemploi

- Si présence d'une zone réemploi sur les déchetteries : forfait annuel de 200 € mutualisé entre les filières Jouets et ABJ par site équipé, quel que soit le tonnage (100 € par agrément, ou 200 € si un seul agrément)

Soutiens Financiers pour l'Enlèvement par Eco-mobilier

- Pour les flux gérés par le soutien financier variable : collecte mutualisée dans la benne mobilière, avec application du barème DEA, soit 20 € par tonne en moyenne.
Une benne représente environ 2,6 T de DEA ; Enlèvement de 246 bennes sur les 3 déchetteries en 2021.

Schéma opérationnel envisagé par le SIEOM : schéma 2 : collecte avec benne Eco-Mobilier + Palbox en 2023. Conditions des soutiens :

- Si mise en place d'un contenant (Palbox) en haut de quai pour les petits éléments : forfait annuel de 150 € mutualisé pour les filières Jouets et Articles de Bricolage et de Jardin par site équipé (75 € par agrément, ou 150 € si un seul agrément)
- Filière métaux en déchetterie : aucun soutien car revente du matériau par la collectivité

Il est proposé de délibérer pour l'approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin et pour les jouets avec l'éco-organisme Eco-mobilier.

M. Nottias indique que cela permettra de diminuer le tonnage du tout-venant.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser le président à signer ces deux nouveaux contrats.

Modification de la délibération de l'L.H.T.S

Il est proposé de délibérer pour modifier la délibération prise pour l'L.H.T.S (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires). Sur celle-ci doit figurer, la majoration du temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération : heures de nuit : 100% et dimanches/jours fériés : 2/3. (Exemple : 1 heure de nuit travaillée = 2 heures récupérées. 1 heure dimanche/jour férié travaillée = 1 heure 40 minutes récupérée).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour acter l'organisation de la journée de solidarité

Une délibération doit être prise pour formaliser les conditions de déroulement de la journée de solidarité (lundi de Pentecôte). C'est une journée non travaillée, où chaque agent doit déposer une demande de récupération d'heures (7 heures pour un temps complet). Les agents qui ne possèdent pas d'heures ont jusqu'au 31 décembre de l'année N pour les réaliser. Cette organisation était déjà effectuée ainsi dans la collectivité mais n'a jamais été régularisée par écrit.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Ouverture d'un poste au grade d'infirmier pour exercer la fonction d'animateur au R.P.E

Une délibération doit être prise pour créer un poste d'animateur au relais petite enfance sur le secteur de Forges au grade d'infirmier en soins généraux hors classe, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre prochain (recrutement par voie de mutation). Dépense prévue au budget primitif 2022.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal d'assistante comptable.

Une délibération doit être prise pour créer un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe pour exercer les fonctions d'assistante comptable, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2022 (recrutement par voie de détachement) Dépense prévue au budget primitif 2022.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Signature de la convention pour la mise à disposition d'un agent du SIEOM à la CC4R.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec le SIEOM pour la mise à disposition d'un agent exerçant les fonctions d'assistante des ressources humaines, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2022. Dépense prévue au budget primitif 2022. Ceci permet à l'agent en poste au SIEOM de garder ses avantages de carrière (agent du service privé qui ne peut être transféré dans le secteur public).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Prise en charge financière de l'aménagement de la Z.A de La Feuillie.

Une délibération modificative doit être prise pour modifier celle du 3 février dernier pour la participation financière aux aménagements des accès de la Z.A de La Feuillie, l'état des dépenses qui avait été transmis a été modifié. Le montant de la prise en charge financière de la CC4R se voit donc modifié. Il s'élève désormais à 192 747,44€ (au lieu de 192 088,46€).

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à verser cette participation et signer la convention s'y rapportant.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Comité des Maires 2022 :

M. Picard remercie les maires qui ont participé au comité du 30 juin dernier et indique que lors de cette réunion a été proposé de réfléchir sur la mise en place de fonds de concours. Il demande aux élus volontaires

de se faire connaître, pour participer au groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de la mise en place des fonds de concours et de réfléchir sur les conditions d'attribution.

Mme Ancelin, Mme Dieutre, M. Cosquer, M. Hermand, M. Delwarde, Mme Bréquigny, M. But, Mme Lesueur, M. Décarnelle, M. Dion, M. Bourguignon et Mme Buquet souhaitent participer à ce groupe.

Le premier comité se déroulera le jeudi 21 juillet à 18h, à la salle de réunion de la CC4R à Gournay.

Prochain conseil :

M. Picard indique que le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 29 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Compainville.

M. Hermand indique que sa commission a travaillé sur la mobilité. Un inventaire des solutions de mobilités a été rédigé, afin de cibler les difficultés rencontrées. Cet inventaire a permis de conclure à l'apparition d'une zone blanche sur l'ex secteur des Monts et de l'Andelle. Une réunion a eu lieu mardi dernier avec les communes concernées. Afin de présenter les difficultés liées à la mobilité sur le tertioire et les aménagements à rélaiser à la gare de Serqueux, une réunion est organisée à la mairie de Serqueux le 21 juillet à 15 h 00, en présence de Mr Gastine, vice-président de la Région.

Mme Obé indique qu'elle utilise régulièrement le train et qu'au P.E.M. de Gournay, il n'y a aucune indication sur les horaires et les destinations des trains. De plus, elle ajoute que les horaires ne sont pas adaptés et de ce fait, il n'y a personne dans le train voyageur.

M. Cosquer indique qu'un administré de sa commune a voulu commander un taxi et qu'on lui a répondu qu'il fallait le commander une semaine avant !!

Mme Asselin indique que le quota des taxis date de 1992 et qu'il n'a pas été revu depuis. De ce fait, le nombre des licences actuelles n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes.

M. Grisel revient sur l'entretien des chemins de randonnée qui n'est pas terminé sur le secteur de La Feuillie.

M. Canu indique que l'entreprise a rencontré de nombreuses difficultés dues à la malveillance dans les chemins, les haies non entretenues empêchant les passages du matériel, les dépôts sauvages à enlever avant de débiter l'entretien (canapé, télévision, déchets de gravats...). Peut-être la commission tourisme devra réfléchir sur un éventuel 3^{ème} passage de manière à démarrer plus tôt. Il appelle à la plus grande vigilance des Maires afin de surveiller l'entretien des haies et des diverses végétations dans les chemins de randonnée, ainsi que la vérification des balises.

M. Picard remercie vivement J.N Canu pour le travail apporté sur ce dossier. Il ajoute qu'il faut peut-être retravaillé sur le calendrier des entretiens. Il pense que si les communes ne sont pas satisfaites des entretiens, elles peuvent le reprendre dans leur compétence. La CC4R s'occuperait alors, uniquement du balisage.

M. Cosquer fait part aux élus des soucis rencontrés avec la trésorerie de Gournay, sur l'enregistrement des mandats, des titres et des marchés.

M. Picard lui conseille de rédiger un mail à la DRFIP en reprenant tous les soucis rencontrés.

M. Picard relance les communes qui n'ont pas répondu à la sollicitation des documents demandés pour l'étude de la fiscalité. Il leur indique de bien vouloir répondre. Ces documents sont indispensables pour continuer le travail d'étude et de réflexion.

M. Picard termine la réunion en souhaitant un bel été à toutes et à tous, et de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Signature des délégués conseil communautaire du 7 juillet

~~Handwritten signatures and names in blue ink, including:~~
~~Backhamps~~
~~Norbert~~
~~Denis~~
~~Adrien~~
~~Bugues~~
~~Yves~~
~~Henri~~
~~Luc~~
~~Lucas~~
~~Roger~~
~~Antoine~~
~~Jean~~
~~Philippe~~
~~Delphine~~
~~...~~